

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE
CANDIDATURE

Scrutin des 22, 23 et 24 novembre 2021

JE, SOUSSIGNE(E) (PRÉNOM, NOM) :

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT :

N° ÉTUDIANT :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... TEL :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL ETUDIANTE :

DÉCLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS :

 Conseil d'Administration (CA)

- 5 sièges sont à pourvoir

(les listes doivent comporter entre 5 et 10 noms et doivent assurer la représentation d'au moins trois des pôles de Nantes Université et d'au moins un des établissements-composantes).

au Conseil Académique (CAC)

- Composantes hors pôle et services universitaires - 1 siège
- Établissements-composantes - 1 siège
- Pôle Humanités - 4 sièges (les listes doivent comporter entre 4 et 8 noms et au moins un doctorant)
- Pôle Sociétés - 4 sièges (les listes doivent comporter entre 4 et 8 noms et au moins un doctorant)
- Pôle Santé - 4 sièges (les listes doivent comporter entre 4 et 8 noms et au moins un doctorant)
- Pôle Sciences et Technologie - 4 sièges (les listes doivent comporter entre 4 et 8 noms et au moins un doctorant)

au Conseil de Pôle (CP)

- Pôle Humanités - 4 sièges (les listes, entre 4 et 8 noms, doivent comporter au moins un représentant de 4 des 5 composantes du pôle)
- Pôle Sociétés - 4 sièges (les listes entre, 4 et 8 noms, doivent comporter des représentants d'au moins 3 composantes du pôle)
- Pôle Santé - 5 sièges (les listes entre, 5 et 10 noms, doivent comporter des représentants d'au moins 3 composantes du pôle)
- Pôle Sciences et Technologie - 4 sièges (les listes doivent comporter entre 4 et 8 noms, représentant au moins 3 composantes du pôle et dont les 2 premiers candidats doivent être issus de composantes différentes)

SUR LA LISTE (NOM DE LA LISTE) :

Fait à Nantes, le

(Signature)

Rappel : Les représentants étudiants sont élus pour un mandat de 2 ans. Les titulaires participent aux réunions, prennent part aux votes ou aux délibérations du conseil ou de la commission (au minimum 4 fois par an). Le suppléant ne siège qu'en l'absence du titulaire.

**N.B. : Joindre une photocopie de la carte d'étudiant (ou certificat scolarité + carte d'identité)
Seuls les originaux de déclaration de candidature individuelle sont recevables
(pas de photocopie ni de fichier scanné).**